



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
People 's Democratic Republic of Algeria  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
Ministry of Higher Education and Scientific Research  
جامعة محمد العيد بن باديس - مستغانم  
University Abdelhamid Ibn Badis - Mostaganem  
كلية العلوم والتكنولوجيا  
Faculty of Sciences and Techbnoology



*Département de socle commun Sciences et Technologies*

**Procès-verbal de la réunion du comité pédagogique de  
coordination de la formation : 1<sup>ère</sup> année socle commun  
Sciences et Technologies ST**

**Domaine: Sciences et Technologies ST  
Année:2021/2022**

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 03	31 /01 / 2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Important:** Conformément à la note Réf. 001/UM/R-NS/2021.  
Du 23 Octobre 2021, le PV doit être **signé, visé** et transmis par le chef de  
département/Responsable de domaine au plus tard sept (07) jours après la tenue  
de la réunion.



Le lundi 31/01/2022 s'est tenu le 3ème CPC du département ST, et au regard aux circonstances de la COVID que nous traversons actuellement, le CPC des matières enseignées en ST, c'est fait en mode distanciel. Ainsi, l'ensemble des enseignants du département ST ont envoyé aux Chef de département ST, l'état des avancements des cours, TD et TP, ainsi que celui de l'assiduité des étudiants et aussi toutes les informations relatives aux évaluations des matières distancielles. l'ordre du jour comporte les points suivants :

**Ordre du jour :**

- 1. Avancements, cours, TD, TP et ainsi que les Tests (total des séances du semestre) (chaque section et groupe)**
- 2. Assiduité des étudiants,**
- 3. l'évaluation des matières en mode distanciel,**
- 4. Proposition du planning des épreuves d'examens du Semestre I**
- 5. Congés académiques**
- 6. Diver**



## 1. Situation pédagogique

Les enseignants du socle commun ont présenté la situation pédagogique, relative au bilan des enseignements du semestre 1, du socle commun ce résumé en ce qui suit:

- 13 semaines d'enseignements ont été effectuées.

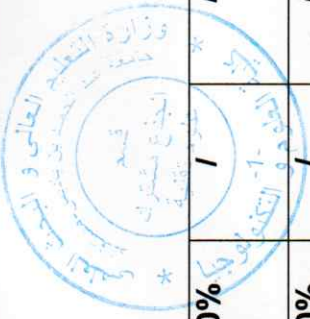
Globalement, les taux d'avancements par rapport aux programmes du canevas en Cours, TD et TP sont terminés, donc l'équivalent du 100 % du programme, même ceux des cours distanciels.

L'état d'avancement des matières est résumé, dans le tableau ci-dessous :



**Avancement des enseignements :**

Intitulé matière	Début enseignement	Coef/Crédit	Nombre de séances Cours	Nombre de séances TD	Nombre de séances TP	Taux réalisation programme (ref : 15 semaines)	Nombre CC prévus (cf. CPC début semestre)	Pondération CC	Nombre CC réalisés	Observation
Chimie 1	10/10/2021	3/6	14/100%	/	/	14/15				
Chimie 1	10/10/2021		/	12/100%	/	12/15	2		2	
Chimie 1	10/10/2021	1/2	/	/	12/100%	12/15				
MATHS I	10/10/2021	3/6	13/100%	/	/	13/15				
MATHS I	10/10/2021		/	12/100%	/	12/15	2		2	
MATHS I	10/10/2021	//	/	/	/	/				
PHYSIQUE I	10/10/2021	3/6	14/100%	/	/	14/15				
PHYSIQUE I	10/10/2021		/	12/100%	/	12/15	2		2	
PHYSIQUE I	10/10/2021	1/2	/	/	12/100%	12/15				
INFORMATIQUE I	10/10/2021	2/4	13/100%	/	/	13/15				
INFORMATIQUE I	10/10/2021		/	12/100%	/	12/15				
INFORMATIQUE I	10/10/2021		/	/	/	/	2		2	



Anglais	14/11/2021	1/1	100%	/	/	14/15			
Anglais	14/11/2021	1/1	100%	/	/	14/15			
Les métiers en sciences et technologie	14/11/2021	1/1	100%	/	/	14/15			
Méthodologie de la rédaction	14/11/2021	1/1	100%	/	/	14/15			





## **2. Assiduité des étudiants**

Le chef de département ST demande aux enseignants de préparer une liste des étudiants absents de plus de cinq (05) absences dans les TD/TP pour leur éventuelle exclusion des matières concernées.

## **3. Évaluation des matières en mode distanciel**

### **3.1 Méthodologie de la rédaction et les métiers en sciences et technologies**

Concernant les deux matières, l'examen des métiers en sciences et technologies a été mit sur la plate-forme du 24 janvier au 27 janvier 2022.

- La durée de l'examen était de 20 minutes pour répondre à 10 questions avec une seule tentative .
- La validation à été programmé à 24 heures après la tentative des étudiants pour prévenir des problèmes techniques et ou faible débit internet .
- Le bilan fait ressortir 573 étudiants et étudiantes qui ont fait l'examen sur les 723 .
- les responsables des matières programmé une autre date durant le planning d'examen semestriel pour refaire l'examen des métiers en sciences et technologies sur la plate-forme moodle qui sera accessible uniquement la journée prévue de 09h00 à 17h00 pour une durée de 20 minutes.

### **3.2 La langue Français et Anglais**

Les examens du semestre 1 ont été programmés partir de le 10/02/2022.

## **4. Proposition d'un planning des épreuves d'examens du Semestre I**

La situation pédagogique relative au déroulement des examens du semestre 1 a été présentée par le chef de département.

Les examens du semestre 1 ont été programmés entre le 06/02/2022 et le 09/02/2022. Le planning détaillé est donné ci-dessous.

## Planning des épreuves d'examens du Semestre I

	<b>DIMANCHE</b> 06/02/2022	<b>LUNDI</b> 07/02/2022	<b>MARDI</b> 08/02/2022	<b>MERCREDI</b> 09/02/2022
<b>10H00 - 11H30</b>	<b>MATHS 1</b>	<b>CHIMIE 1</b>	<b>INFO 1</b>	<b>PHYSIQUE 1</b>



### 5. Congés académiques

Les étudiants qui ne peuvent pas poursuivre leurs études durant l'année universitaire 2021-2022, pour des raisons exceptionnelles (Maladie chronique, Maternité... etc.), ont été informés, par affichage, au niveau du département et à travers le site web du département, de la possibilité de suspendre leurs inscriptions pour une année universitaire, en demandant un congé académique, conformément: à l'arrêté N° 711 du 03/11/2011 et l'arrêté N° 915 du 11/08/2021. La procédure à suivre a été indiquée dans l'affichage. Les demandes de congé académique ont été étudiées en concertation entre les adjoints et le chef de département. La liste des demandeurs a été élaborée au niveau du département en indiquant la raison de la demande du congé académique et la situation pédagogique de chaque étudiant. Ainsi, les dossiers ont été étudiés conformément à l'arrêté sus-cité en faisant référence aux raisons invoquées dans cet arrêté. La liste des demandes ainsi traitées a été transmise au service de scolarité pour faire les procédures nécessaires et au niveau du département pour affichage. La gestion des congés académiques et la délivrance des attestations se feront au niveau du département.



